



« Il se trouve que je serai expulsé vers les Etats-Unis. J'ai pensé à un moment qu'ils me donneraient 15 ans d'emprisonnement mais je suis particulièrement choqué par l'idée d'expulsion. Le procureur a ordonné la main levée de mandat de détention provisoire décerné le 13 décembre 2017, mais j'apprends que je ne vais pas rester. Mais de quoi ont-ils peur ? Mon nombril est dans ce pays et j'y ai passé une grande partie de mon enfance voire de mes études. C'est l'erreur la plus grave. Le combat va continuer ! ». Tels sont les propos de l'écrivain activiste avant sa libération de la prison central de Yaoundé Kondengui mercredi 28 décembre.

C'est dans la nuit du 26 au 27 décembre que l'activiste avait été notifié de la tenue anticipée de son procès le mercredi 27 décembre 2017 programmé initialement pour le 19 janvier 2018.

Dès l'ouverture du procès au Tribunal de première instance centre administratif, le procureur du TPI avait demandé l'arrêt des poursuites contre Patrice Nganang ainsi que sa relaxe.

Pour rappel, Patrice Nganang avait été arrêté le 6 décembre 2017 à l'aéroport international de Douala alors qu'il s'apprêtait à embarquer pour Harare au Zimbabwe. Accusé d'apologie de la violence, outrage au président de la république, faux et usage, l'arrestation de l'écrivain avait suscité une indignation de l'opinion nationale internationale.